N° 2462 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 12 Mai 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Le Mélinisme

Nous avons pour M. Méline tout le respect dû à un homme de sa valeur, toute la considération que méritent les nombreux services rendus par lui, depuis de longues années, à la République et à la cause du travail national.

Mais *nous sommes bien obligés de dire* que son intervention dans les affaires de notre région s'exerce parfois d'une façon déplorable, au point de vue politique s'entend.

Pour acquérir le journal la *République française*, et pour en faire l'organe autorisé et utile des intérêts protectionnistes, M. Méline a sollicité le concours financier des industriels français, et beaucoup de ceux qui ont constitué son capital appartiennent à la ville de Lille et au département du Nord.

Les capitalistes sont rares parmi les républicains, et c'est surtout chez les réactionnaires, du moins dans notre région, que se sont recrutés les principaux actionnaires de la *République française*.

Or, M. Méline croit devoir employer la haute et légitime influence dont il dispose en faveur des collaborateurs financiers de son journal, et cela sans s'inquiéter de leurs opinions politiques, et sans vouloir connaître si ses protégés ne sont pas les pires ennemis de la République.

C'est là, en vérité, un abus contre lequel nous avons le devoir de protester, d'autant plus que de très sincères et très méritants républicains sont sacrifiés aux amis cléricaux de l'honorable député des Vosges.

L'année dernière, c'était M. Deblock, industriel à Lille et à Hazebrouck, ancien président du comité réactionnaire de Lille, qui recevait la croix de la Légion d'honneur.

Et M. Deblock est administrateur délégué de la *République française*.

Presque en même temps que lui, on décorait M. Faucheur, également, si nous ne nous trompons, actionnaire de ce journal.

Aujourd'hui, voici le tour de M. Thiriez, l'un des cléricaux les plus militants, adversaire acharné du gouvernement républicain, bailleur de fonds, et non des moindres, de la *Dépêche*, et ancien candidat de ce journal aux dernières élections municipales.

M. Thiriez est, comme M. Deblock, membre du conseil d'administration de la *République française*.

Le nouveau chevalier disait volontiers, autrefois, qu'il n'accepterait jamais la croix des mains des ministres républicains, tellement était profonde son aversion pour les hommes qui depuis quinze ans sont à la tête du gouvernement.

M. Méline lui a sans doute fait une douce violence, et notre farouche clérical a daigné accueillir les faveurs républicaines !

De pareils faits sont vraiment de nature à déconcerter l'opinion publique.

Depuis quelques années, les distinctions honorifiques ont été accordées, dans notre région, à des adversaires du gouvernement républicain.

La République a successivement décoré M. Lestiboudois, l'ancien concurrent de M. Pierre Legrand aux élections législatives, MM. Faucheur et Bigo-Danel, candidats de la *Dépêche* aux élections municipales, M. Deblock, M. Edouard Longhaye, M. l'abbé de Carne.

M. Julien Le Blan a été promu officier.

Nous en oublions certainement, et nous ne rappelons que pour mémoire la décoration qui fut un moment décernée au gérant du *Lillois*.

En regard de ces faveurs prodiguées avec une incroyable libéralité aux cléricaux, c'est à peine si nous pouvons évoquer le souvenir d'une décoration républicaine, comme celle du vaillant commandant Drucz, qu'on nous a fait si longtemps attendre, sans doute parce que Drucz ne pouvait opposer que ses éminents services aux millions des personnages que nous venons de citer.

Il y avait des républicains, parmi les exposants de notre région aux expositions d'Anvers et de Lyon. Et leurs titres n'étaient pas inférieurs à ceux de leurs concurrents cléricaux.

Mais leurs candidatures ont été inflexiblement écartées.

En présence d'un tel scandale, que veut-on que pensent les électeurs? Quelle opinion peuvent bien avoir les républicains d'un gouvernement qui est censé les représenter et qui semble n'avoir de gracieusetés que pour ses adversaires?

Dans quelle posture nous place-t-on, nous, les gouvernementaux, obligés de soutenir et de défendre des ministres qui s'ingénient à fournir à l'ennemi commun des armes pour nous combattre?

Le président du Conseil actuel, M. Ribot, connaît cependant admirablement la situation politique de nos départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il sait avec quelle habileté les cléricaux savent faire tourner au profit de leur propagande toutes les faveurs qui peuvent leur être accordées.

Comment n'a-t-il pas opposé son veto à une nomination aussi scandaleuse que celle de M. Thiriez?

Pratique-t-il à ce point le pardon des injures, qu'il ait déjà oublié la campagne indigne menée contre lui, depuis seulement aux affaires, par la *Dépêche*, le journal de M. Thiriez?

Et quelle figure font, en cette aventure, M. le Préfet du Nord, nos sénateurs, nos députés républicains, qui n'ont pas été sans renseigner M. le Ministre du Commerce sur le compte du protégé de M. Méline?

L'avis des représentants autorisés du département serait-il chose négligeable pour nos gouvernants? Les volontés de M. Méline seraient-elles souveraines, et l'intérêt du parti républicain disparaîtrait-il devant elles?

Ceci est trop véritablement. Et il est grand temps que nos élus républicains fassent entendre les protestations que soulèvent ces pratiques intolérables et dissolvantes.

Le « mélinisme » a trop sévi sur notre département. Il est nécessaire d'y mettre un terme.

Georges ROBERT.

LE CARNET D'UN CITADIN

A propos de Jeanne d'Arc

Si quelque chose pouvait dégoûter un honnête homme, a écrit quelqu'un, ce serait de voir comment la cuisine et la politique d'église se prêtent.

Il est, en effet, peu ragoutant de constater les sauces diverses auxquelles nos bons dévots assaisonnent en ce moment Jeanne d'Arc.

Ils ne reculent devant aucun mensonge, devant aucune supercherie pour faire de la vaillante Lorraine une sainte selon la formule.

Il ne lui manque pas grand chose en effet. Grâce au clergé catholique, Jeanne a eu les palmes du martyre, grâce au monde ecclésiastique d'alors, elle a dû vaincre mille résistances avant de pouvoir obtenir, d'abord une audience du roy, ensuite la direction d'une modeste armée à laquelle elle sut inculquer un fort dans le succès, sa croyance dans les destinées de la France.

Et pourtant, demain, ces anciens bourreaux vont célébrer sa fête, non point en réalité parce que Jeanne leur paraît digne de toutes les ovations, mais parce que la fête nationale du 14 juillet gêne les cléricaux et qu'il leur paraît doux de créer une concurrence à cette cérémonie.

Inutile d'aller chercher autre part, les causes des coups de grosse caisse prodigués en ce moment autour de Jeanne d'Arc.

Le souvenir de la bonne Française qu'ils ont torturée aux témoins, est une tache de sang dans l'histoire du clergé.

Ils le savent bien, mais comme ils ont tous les aplombs, ils s'efforcent de nier la participation de l'Eglise au supplice de Jeanne d'Arc.

Ecoutez un peu comment un pieux disciple d'Escobar explique la chose :

« Le *Progrès du Nord* s'essaie à disculper le Peuple de célébrer la fête de la sainte et grande Française.

En vérité : « On veut faire de la fête de Jeanne une fête cléricale, et pourtant, pour le clergé, une solennité de ce genre ne pourrait être, en bonne logique qu'une cérémonie d'expiation, et la manifestation d'un éternel remords. Le clergé interroirit les rôles. »

Toujours les mêmes phrases historiques ressassées malgré leur évidente fausseté. *Toujours la vérité insolemment violée*, toujours cette volontaire confusion. Faire de Cauchon l'Eglise, ce du duc de Bourgogne, la France. Mais encore un coup Cauchon de son temps n'était pas plus l'Episcopat français, que l'Evêque actuel de Beauvais n'est l'organe de nos prélats. »

Non, bons dévots que vous êtes, Cauchon n'est pas l'épiscopat français, ma s Cauchon n'était pas seul dans l'infâme besogne qu'il accomplit alors à la honte éternelle des soutanes :

Soixante-trois ecclésiastiques ou théologiens figurant parmi les juges de Jeanne. Soixante-trois Cauchons qu'une modification d'orthographe qualifierait plus justement encore.

Ah ! nous faisons de l'évêque Cauchon l'Eglise dites-vous et nous calomnions le joli clergé catholique d'alors.

Mais, tout le haut clergé — tous les historiens sérieux le constatent — était hostile à Jeanne.

Quand elle fut prisonnière, il se trouva même un prêtre qui accepta de jouer un rôle odieux.

Elle avait demandé un confesseur. Le prêtre se présenta et pendant qu'il recevait la confession de Jeanne « des notaires cachés écoutaient et écrivaient. »

Quand on délibéra s'il convenait de la mettre à la torture, le confesseur fut un des trois misérables qui appuya cette mesure.

Jolie besogne pour un prêtre que ce rôle d'espion précédant celui de bourreau.

Et pour vous empêcher de rejeter la responsabilité sur Cauchon, seul, écoutez encore cet extrait du jugement charitable qui la frappa :

Nous, Pierre, par la miséricorde divine évêque de Beauvais, et frère Jean-Laurent Lemaître, vicaire de l'inquisition de la foi, Jean Graverent, inquisiteur, la tenant (Johanne) pour obstinée, incorrigible, hérétique, la reconnaissant *profondément indigne de toute grâce* ... etc.

Attendu, qu'en la sentence, que tu est retombée dans les mêmes erreurs, comme le chien revient à son vomissement...

Attendu, etc., ... te déclarons hérétique et relapse et par cette même sentence, te rejetons, t'arrachons et t'abandonnons.

Et Cauchon, qui lisait la sentence, l'avait autour de lui une foule d'ecclésiastiques approuvant l'horrible jugement.

Devant le bûcher, le cardinal Vinchester, *entouré de tous ses prélats*, trônait sur une estrade, en face du bûcher, afin de ne rien perdre du savoureux spectacle d'une pauvre fille qu'on allait brûler vive.

Et au bas du bûcher, le prêtre Nicolas Midi, « une des lumières de l'église » prêchait sur ce texte de l'épître aux Corinthiens pendant que pétillaient les fagots : « Quand un membre souffre, tous les membres souffrent. »

Voilà quelle fut l'attitude du clergé pendant les dernières heures de la vie de Jeanne d'Arc.

Du reste, durant toute sa vie, les ecclésiastiques lui firent une guerre sourde et cherchèrent par mille intrigues à la ruiner dans l'esprit du peuple.

Ouvrez l'histoire de France, cléricaux qui niez la vérité, lisez ce que le clergé fit de Jeanne d'Arc, et et vous avez encore le triste courage de chanter demain des cantiques d'allégresse en l'honneur de votre victime, c'est que vous n'avez plus ni honte, ni sens moral, et que la conscience intérieure est chez vous écrasée par la pesanteur de votre toupet.

Du reste, il y a quelques années, les journaux orthodoxes les plus autorisés, le *Monde* et l'*Univers*, sentant combien une fête de Jeanne d'Arc était gênante pour l'Eglise, combattirent le projet de Joseph Fabre de transférer que cette solennité fut une fête nationale.

Mais depuis lors un mot d'ordre est venu de Rome, et avec cette habileté jésuitique qui fait le fond de l'esprit sacerdotal, on a imaginé d'oublier l'histoire et d'ériger Jeanne parmi les bienheureuses.

Après l'avoir brûlée vive, on lui décerne quelques siècles plus tard, une auréole et on cherche à faire de la fête de la victime du clergé, une fête de l'Eglise.

Ce sont des audacieux, mais c'est en vérité trop de cynisme.

Pour notre part, nous respectons profondément la mémoire de la vaillante fille qui sut si bien défendre son pays; nous la vénérons pour tout ce qu'elle fit, et aussi pour tout ce que le clergé lui fit endurer, mais nous n'entendons pas jouer un rôle quelconque dans la manifestation de demain organisée exclusivement en vue de favoriser le cabotinage clérical.

Ce sera, dans ce spectacle écœurant que celui de bourreaux chantant à plein gosier les vertus de leur victime.

Comment, sous le carillon des cloches annonçant joyeusement la fête de Jeanne, n'entendrait-il pas écho lointain de leurs exploits de jadis, le grésillement du bois sec flambant *par ordre de l'episcopat de France* et hurlant pour la gloire de Dieu, la bonne Jeanne, déclarée, par le clergé d'alors, hérétique, relapse, apostate et idolâtre.

Ce souvenir historique est douloureusement éloquent et on s'expliquera que par respect même pour la mémoire de Jeanne d'Arc, nous évitions de nous mêler à cette cohue de soutanes qui semble, en l'occurence, un incident anachronisme.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 10 mai. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Colonies

M. Chautemps a fait signer un décret fixant à dix centimes le droit de douane applicable aux mélasses étrangères importées à la Martinique, et un décret portant approbation de l'établissement en Cochinchine d'une taxe de consommation sur les pétroles et d'un droit de timbre sur les actes judiciaires indigènes.

Finances

M. Ribot a fait signer le mouvement suivant :

M. Mirsky d'Ariolles, directeur de la comptabilité publique, est nommé sous-gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Desmarais; M. Guarnier, d'où'ochagrapie qualifierait plus justement encore.

Ah ! nous faisons de l'évêque Cauchon l'Eglise dites-vous et nous calomnions le joli clergé catholique d'alors.

Mais, tout le haut clergé — tous les historiens sérieux le constatent — était hostile à Jeanne.

Quand elle fut prisonnière, il se trouva même un prêtre qui accepta de jouer un rôle odieux.

Elle avait demandé un confesseur. Le prêtre se présenta et pendant qu'il recevait la confession de Jeanne « des notaires cachés écoutaient et écrivaient. »

Quand on délibéra s'il convenait de la mettre à la torture, le confesseur fut un des trois misérables qui appuya cette mesure.

Jolie besogne pour un prêtre que ce rôle d'espion précédant celui de bourreau.

Et pour vous empêcher de rejeter la responsabilité sur Cauchon, seul, écoutez encore cet extrait du jugement charitable qui la frappa :

Nous, Pierre, par la miséricorde divine évêque de Beauvais, et frère Jean-Laurent Lemaître, vicaire de l'inquisition de la foi, Jean Graverent, inquisiteur, la tenant (Johanne) pour obstinée, incorrigible, hérétique, la reconnaissant *profondément indigne de toute grâce* ... etc.

Attendu, qu'en la sentence, que tu est retombée dans les mêmes erreurs, comme le chien revient à son vomissement...

Attendu, etc., ... te déclarons hérétique et relapse et par cette même sentence, te rejetons, t'arrachons et t'abandonnons.

Et Cauchon, qui lisait la sentence, l'avait autour de lui une foule d'ecclésiastiques approuvant l'horrible jugement.

Devant le bûcher, le cardinal Vinchester, *entouré de tous ses prélats*, trônait sur une estrade, en face du bûcher, afin de ne rien perdre du savoureux spectacle d'une pauvre fille qu'on allait brûler vive.

Et au bas du bûcher, le prêtre Nicolas Midi, « une des lumières de l'église » prêchait sur ce texte de l'épître aux Corinthiens pendant que pétillaient les fagots : « Quand un membre souffre, tous les membres souffrent. »

Voilà quelle fut l'attitude du clergé pendant les dernières heures de la vie de Jeanne d'Arc.

Du reste, durant toute sa vie, les ecclésiastiques lui firent une guerre sourde et cherchèrent par mille intrigues à la ruiner dans l'esprit du peuple.

Ouvrez l'histoire de France, cléricaux qui niez la vérité, lisez ce que le clergé fit de Jeanne d'Arc, et et vous avez encore le triste courage de chanter demain des cantiques d'allégresse en l'honneur de votre victime, c'est que vous n'avez plus ni honte, ni sens moral, et que la conscience intérieure est chez vous écrasée par la pesanteur de votre toupet.

Du reste, il y a quelques années, les journaux orthodoxes les plus autorisés, le *Monde* et l'*Univers*, sentant combien une fête de Jeanne d'Arc était gênante pour l'Eglise, combattirent le projet de Joseph Fabre demandant que cette solennité fut une fête nationale.

Mais depuis lors un mot d'ordre est venu de Rome, et avec cette habileté jésuitique qui fait le fond de l'esprit sacerdotal, on a imaginé d'oublier l'histoire et d'ériger Jeanne parmi les bienheureuses.

Après l'avoir brûlée vive, on lui décerne quelques siècles plus tard, une auréole et on cherche à faire de la fête de la victime du clergé, une fête de l'Eglise.

Ce sont des audacieux, mais c'est en vérité trop de cynisme.

Pour notre part, nous respectons profondément la mémoire de la vaillante fille qui sut si bien défendre son pays; nous la vénérons pour tout ce qu'elle fit, et aussi pour tout ce que le clergé lui fit endurer, mais nous n'entendons pas jouer un rôle quelconque dans la manifestation de demain organisée exclusivement en vue de favoriser le cabotinage clérical.

Ce sera, dans ce spectacle écœurant que celui de bourreaux chantant à plein gosier les vertus de leur victime.

Comment, sous le carillon des cloches annonçant joyeusement la fête de Jeanne, n'entendrait-il pas écho lointain de leurs exploits de jadis, le grésillement du bois sec flambant *par ordre de l'episcopat de France* et hurlant pour la gloire de Dieu, la bonne Jeanne, déclarée, par le clergé d'alors, hérétique, relapse, apostate et idolâtre.

Ce souvenir historique est douloureusement éloquent et on s'expliquera que par respect même pour la mémoire de Jeanne d'Arc, nous évitions de nous mêler à cette cohue de soutanes qui semble, en l'occurence, un incident anachronisme.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

L'EXPEDITION DE MADAGASCAR

Majunga, 10 mai. — Le R. P. Berbrier, supérieur des Jésuites à Madagascar depuis vingt-cinq ans et aumônier de l'armée, est mort à Majunga.

Les obsèques ont eu lieu ce matin, le général Duchesne a prononcé sur sa tombe un discours nécrologique. Les généraux de Torcy, Voyron, tous les officiers et tous les colons assistaient à la cérémonie funèbre.

Paris, 10 mai. — Une *dépêche du général* Duchesne, en date de Majunga 9 mai, annonce l'arrivée de l'*Uruguay*. Ce transport était parti de Marseille le 19 avril, ayant à son bord 4 officiers supérieurs, 21 subalternes, 65 sous-officiers et 1,267 soldats appartenant au 13e régiment et au 2e bataillon du 200e régiment, avec le colonel Gillon et son état-major.

L'état sanitaire des hommes et des animaux est excellent.

D'autre part, on signale le passage à Capetown de l'*Afrique Stanhout* ... arrivé de Marseille avec un chargement pour le Dahomey, se rend de là à Majunga par la route du Cap après avoir embarqué pour cette destination, à Kotonou, le contingent de tirailleurs Haoussas. La dépêche ajoute que tout va bien à bord.

Londres, 10 mai. — La *Pall Mall Gazette* publie aujourd'hui une lettre de son correspondant de Madagascar, qui rapporte la mort de deux sujets français, Bretel et Joseph, tués par les Hovas.

Le correspondant anglais donne pour raison de la retraite du colonel Shervington que celui-ci voulait forcer les Hovas à se battre.

Maintenant qu'il n'est plus là, les divers chefs pourront s'entendre tout à leur aise avec les Français. Il en peut que d'un d'eux soit retranché dans une forte position avec deux ou trois mille hommes, mais si les troupes françaises font mine de l'attaquer, il capitulera ou enlève une lettre pour demander s'il n'est pas possible d'éviter une effusion de sang.

Il fera entendre en même temps, que le payement d'une annu té pour lui-même serait le bienvenu. Le correspondant anglais ajoute que les Hovas ne sont pas une race courageuse, bien que très adroits et très souples...

Le gouvernement anglais a été bien inspiré en laissant à la France sa liberté d'action. Le résultat des victoires françaises sera que des milliers d'esclaves malgaches seront délivrés et que l'arbitraire de la domination des Hovas fera place à l'administration régulière et juste de la France.

La commission du travail à Decazeville

Decazeville, 10 mai. — La commission du travail a reçu et questionné tous les directeurs des mines du bassin houiller d'Anvin, ainsi que tous les délégués mineurs de la Compagnie de Decazeville et le secrétaire de la chambre syndicale des mineurs.

Dans l'après-midi, MM. Mesureur et Lavy sont repartis pour Paris.

M. GADAUD EN TUNISIE

Tunis, 10 mai. — M. Gadaud a débarqué ce matin à huit heures.

Il a été reçu par le résident général, le personnel de la résidence et les chefs de service du gouvernement tunisien.

Le bey s'était fait représenter.

Les honneurs militaires ont été rendus au ministre.

M. Gadaud est descendu à la résidence générale. Il sera reçu à 10 heures par le bey.

Tunis, 10 mai. — Toute la ville est pavoisée. A cinq heures, le ministre de l'agriculture a reçu la colonie française. Le président de la Chambre de Commerce a formulé ses *désidérata et demandé la chute des barrières* commerciales qui séparent la colonie de la Métropole.

Le président de la Chambre d'Agriculture a parlé *dans le même sens*.

L'EMPRUNT DE PARIS

Paris, 10 mai. — La Commission de l'emprunt du Conseil municipal a tenu sa séance 4 3 heures fut sous la présidence de M. Maury, syndic du Conseil municipal. Après lecture de la lettre du ministre des Finances, présentant quelques observations sur le mode de réalisation de l'emprunt, le directeur des finances a fait connaître que le gouvernement préfectorale allait envoyer une réponse à ces observations et a déclaré qu'il était persuadé qu'à la suite de cette lettre, le Ministre accepterait les conditions d'émission inscrites au cahier des charges et votées par le Conseil municipal. Dans ces conditions, et les négociations en cours étant sur le point d'aboutir, à la satisfaction du Conseil, la Commission s'est ajournée.

Le procès Calvignac

Albi, 10 mai. — A la suite du refus par le Procureur de la République, malgré les ordres du Procureur général de communiquer certaines pièces, MM. Viviani et Andrieux ont déclaré ne pas vouloir plaider dans le procès intenté par M. Mazeau, maire de Carcassonne à M. Calvignac.

M. Viviani se propose de porter la question à la tribune de la Chambre.

La Signature du Président

Paris, 10 mai. — Un journal du matin persiste à affirmer que des retards inexplicables sont apportés dans le renvoi des décrets de promotions soumis à la signature présidentielle et prête ce notamment qu'un décret concernant le personnel supérieur des officiers mécaniciens envoyé à l'Elysée le 29 avril n'aurait été signé que le 1er mai.

Le décret en question envoyé à l'Elysée le 29 avril a été signé et envoyé au ministère de la marine le jour même et il a paru à l'*Officiel* le 3 mai.

TENTATIVE DE MEURTRE

Le Havre, 10 mai. — Une tentative de meurtre s'est produite, avant-hier, à la Maison Universelle, rue de Paris, au Havre.

Un homme et une femme entraient dans le magasin, échangeaient quelques paroles et, brusquement, l'ind vidu retirait un couteau de sa poche et frappait à cinq reprises la malheureuse femme.

Celle-ci, étoïfée, se sauvait précipitamment dans la rue, tandis que l'inconnu, impassible, restait dans la Maison Universelle.

Cette déplorable affaire s'était passée si rapidement que personne ne s'en fût aperçu de rien, pas même les employés, s'ils n'avaient été mis en émoi par les cris répétés : « Au secours! » poussés par la victime.

Arrêté presque aussitôt, le meurtrier a déclaré se nommer Charles Martin, âgé de quarante-et-un ans, né au Havre. Il exerce la profession d'ébéniste de marine.

Etant divorcé depuis deux ans, il avait voulu tuer sa maîtresse parce qu'elle avait un amant, a-t-il prétendu.

Cette dernière, nommée Marguerite Vagnac, deux enfants de Martin, qu'elle nourrit par son travail.

La malheureuse a été frappée de cinq coups de couteau, deux seulement ont porté : l'un, entre les épaules, a produit une simple ecchymose; l'autre, beaucoup plus grave, a atteint le sommet de la colonne vertébrale.

Les jours de la victime ne paraissent pas, toutefois, en danger.

Nouvelles Étrangères

La loi sur les menées subversives en Allemagne

Berlin, 10 mai. — On se presse dans les tribunes du Reichstag pour entendre la discours de M. Goeller, du centre. L'orateur, avec une véhémence extraordinaire, repousse les sollicitations du gouvernement, qui traite ouvertement le Reichstag comme s'il avait la majorité derrière lui ou projetait la dissolution.

Il prend vivement à partie M. de Kotlier et le ministère de guerre, qui, dans une sincérité brutale les visées ambitieuses du centre catholique qui veut faire triomphe le parti clérical, et ses manœuvres sans goût. Il faut s'opposer à la propagande révolutionnaire, dit-il, et restituer à la religion son influence légitime. Il conclut que le centre votera le projet de la commission et repoussera tous les amendements.

Le président annonce que les nombreux amendements à l'article 3 nécessiteront une scrutins. (Hilarité.)

Le ministre de la justice, répondant à M. Grober, déclare qu'il ne lui reconnaît ni le droit, ni la capacité de le désavouer. (*Vives protestations au centre et cris à l'ordre.*)

Le ministre retire l'expression et termine au milieu du bruit en disant : « Si le Reichstag vote la rédaction de la commission, il donnera au gouvernement des armes qu'il ne demande pas.»

M. Sigl (bavarole) combat la loi avec sa verve habituelle. Ses boutades obtiennent un grand succès.

Il invite le gouvernement à retirer un projet mort-né.

Le Reichstag se tord, lorsque M. Sigl dit qu'il n'aurait pas cru qu'un homme bien élevé comme M. de Hohenlohe pouvait autoriser M. de Koeller à témoigner en faveur d'un pareil manque de considération.

Berlin, 10 mai. — Le Reichstag a d'abord repoussé l'article 77, tel qu'il avait été voté par la commission. Il a rejeté ensuite tous les amendements au même article et finalement, a repoussé la rédaction primitive du gouvernement.

M. Siegfried à Berlin

Berlin, 10 mai. — M. Boëtiker, président de l'Office des assurances de l'Empire, a donné en l'honneur de M. Jules Siegfried, ancien ministre français, un dîner auquel assistaient M. Herbette, ambassadeur de France et son fils, ainsi que plusieurs députés.

M. Siegfried a prononcé un long discours, *dans lequel il a exprimé ses remerciements*, au sujet de l'accueil qu'il a reçu à Berlin.

M. Boëtiker a répondu en français et fait des vœux pour la prospérité de l'institution des assurances, pour les ouvriers, dans tous les pays civilisés, et en particulier en France.

La Czarine

Paris, 10 mai. — On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

On annonce que Sa Majesté l'Impératrice Alexandra Fédorovna, est dans une position intéressante qu'on a heureux événement est attendu pour la fin de l'été.

La reine Nathalie à Belgrade

Belgrade, 10 mai. — La reine Nathalie est arrivée aujourd'hui à Belgrade. Elle a été reçue à la gare par le roi son fils et les ministres. Sur le trajet le roi et la reine ont été très acclamés. Ce soir la ville est pavoisée et illuminée. La joie est générale.

Le traité sino-japonais

L'annexion de Formose et la France.

Rome. — On rapporte de Lhang-Hai que la France serait adressé au Japon une note diplomatique protestant entre l'annexion de Formose et prétendant que la France a sur l'île des droits antérieurs. A Shang-Hai, on estimait que l'Angleterre s'associerait par cette action du gouvernement français, étant plus que c'était sur l'avis de l'Angleterre que le Japon avait abandonné la presqu'île de Yao-Tuna.

On pense que pour faciliter à la Chine le payement de l'indemnité, une partie de l'emprunt nécessaire sera émis par une banque anglaise.

Crise probable en Autriche

Vienne, 10 mai. — Les différends entre le comte Kalnocky et le baron de Banscy sont à peine terminés que déjà l'on parle d'une crise sur le point d'éclater dans la monarchie austro-hongroise. Le cabinet autrichien serait à ce ret rer. En même temps, le Reichrath serait prochainement dissous. De nouvelles élections parlementaires auraient donc lieu, mais dirigées par le prince Windischgrætz, qui serait chargé de former un nouveau cabinet.

L'insurrection Cubaine

New-York, 10 mai. — Des télégrammes de Cuba annoncent que les insurgés, au nombre de trois mille, commandés par le chef Gomez, ont battu les Espagnols à Guimaye, leur tuant ou blessant trois cents hommes, et éprouvant eux-mêmes de grandes pertes.

Le traité de Simonosaki

Une RESTRICTION INATTENDUE

Washington, 10 mai — Voici le texte complet d'une singulière dépêche communiquée à la presse par la légation du Japon :

« La légation du Japon à Washington a officiellement informée de l'échange de ratifications du traité de Simonosaki dans sa forme primitive. Mais, pe-sant en considération les recommandations des trois puissances, le Japon a consenti à renoncer à la possession permanente de la péninsule de Liao-Tung, à la condition qu'un arrangement régrant les conditions et la forme de cette renonciation sera conclu avec une entente directe entre la Chine et le Japon.

» Wei-Hai Wei sera gardé par le Japon jusqu'à complet paiement de l'indemnité. »

La participation de l'armée aux FÊTES CIVILES

M. le Ministre de la Guerre vient de rappeler aux chefs de corps d'une manière générale, comment doit être réglée l'intervention de l'armée dans les fêtes ou cérémonies civiles. Voici les principales prescriptions :

1° Les militaires autorisés à prendre part à des fêtes ou à des cérémonies civiles ne doivent y figurer qu'en leurs vêtements ordinaires, sans y paraître déguisés ou travestis ; ils peuvent, toutefois, si les fonctions qui leur sont dévolues l'exigent (notamment celles de cadreur à pied ou à cheval, commissaire, etc.), porter un insigne ou même un uniforme distinctif approuvé par l'autorité militaire.

2° Il n'est mis à la disposition des directeurs de théâtre, comme figurant, aucun militaire, même de bonne volonté.

3° L'armée ne prend jamais part à des fêtes ou cérémonies au cours desquelles se trouvent des manœuvres spéciales nécessitant une préparation particulière capable de la distraire de ses exercices normaux.

4° On ne doit faire tirer des salves et manœuvrer des pièces d'artillerie que par des militaires appartenant à l'arme.

5° Les chevaux, de même que les armes en service, prêtés exceptionnellement, ne doivent jamais être mis à la disposition de personnes étrangères à l'armée.

6° Le concours de l'armée ne doit, en aucun cas, entraîner de dépenses ou de responsabilité pour le département de la guerre; ce concours est toujours subordonné aux nécessités du service.

7° Autant l'autorité militaire compétente peut se montrer large vis-à-vis des sociétés, quand il s'agit de buts charitables ou d'aux stances publiques, autant il convient qu'elle soit réservée à l'égard de celles qui pourraient avoir un caractère de spéculation intéressée.

Elle doit, d'ailleurs, éviter, autant que possible, de priver les militaires du repos nécessaire du dimanche.

LE CRIME DE LA RUE BLEUE

AUTRES CRIMES PRÉMÉDITÉS

Après le crime de la rue Bleue, Salid et Springer se disposaient à commettre d'autres crimes.

Nous pouvons dire à ce sujet qu'une complice de la rue Monmartre, la dénommée Salid, Salid et Nez-Cassé venient pris des renseignements très circonstanciés sur les habitudes de cette femme et, au courant de tout ce qui se passait dans l'immeuble, les deux bandits devaient commettre le coup à sept heures du matin.

A ce moment le mari se lève et va à son travail; il est démontré que le crime d'un locataire de la maison. La concierge reste couchée jusqu'à huit heures.

Salid, aidé de Springer, devait étrangler dans son lit la malheureuse, dévaliser la soupe et filer sans donner l'éveil; c'était le plan que les deux complices avaient imaginé.

Ils comptaient un autre coup à Saint-Germain-en-Laye, encore l'assassinat d'une femme.

On voit qu'il était temps que la Sûreté arrêtât ces deux chenapans de vieilles mœurs.

Avant-hier, M. Cochefert a fait remettre Pegala en liberté. Pendant son séjour à la sûreté l'italien avait été enfermé avec des individus inculpés de vol.

Avant de laisser sortir Pegala on l'a fouillé. Dans ses chaussures on a trouvé des lettres qu'il y avait avec lui. Il faisait des billets qu'avaient écrits les voleurs, compagnons de Pegala, et que ce dernier s'était chargé de porter à des complices une fois qu'il serait libre.

L'italien a été laissé en liberté, mais il a reçu du chef de la sûreté une semonce dont il se souviendra peut-être.

Statistique Judiciaire

Il y a quelque temps, le ministère de la justice a terminé un travail présentant un grand intérêt.

Il s'agit du dénombrement des officiers ministériels en France.

Sans entrer dans tous les détails de ce travail, nous dirons seulement qu'il en résulte que nous avons actuellement en France, 16,062 personnes qui se font 200 millions de revenus, en général de plus de 1 million.

2,383 avocats de première instance — 3[illegible] d'appel — 5,088 huissiers — 570 commissaires-priseurs et 5,867 notaires.

La valeur numérique de toutes les charges et études de ces officiers ministériels représentent, parmi-ti, un capital de 650 millions.